

Vaccination anti-HPV: participation aux frais par l'assurance-maladie complémentaire

Pour obtenir des renseignements fiables, l'assuré s'adressera de préférence directement à sa caisse-maladie.

Modèles les plus fréquents:

ATUPRI	Remboursement à 90%
CONCORDIA	Remboursement à 90%
CSS	Remboursement à 50% (max. CHF 500.– par année calendaire)
GROUPE MUTUEL¹⁾	Remboursement à 90% (max. CHF 200.– par année calendaire)
HELSANA	Remboursement à 75% (max. CHF 500.– par année calendaire) Remboursement à 90% (max. CHF 750.– par année calendaire)
KPT CPT	Remboursement à 90%
ÖKK	Remboursement à 90% (max. CHF 200.– par année calendaire)
PROGRES.CH	Remboursement à 75% (max. CHF 500.– par année calendaire) Remboursement à 90% (max. CHF 750.– par année calendaire)
SANITAS	Remboursement à 80% (max. CHF 1'000.– par année calendaire)
SANSAN	Remboursement à 75% (max. CHF 500.– par année calendaire) Remboursement à 90% (max. CHF 750.– par année calendaire)
SWICA	Remboursement à 90% (max. CHF 200.– par année calendaire)
VISANA	Remboursement à 90% (max. CHF 200.– par année calendaire)

¹⁾ Au Groupe Mutuel appartient: Avantis, Avenir, Philos, Caisse Vaudoise, Universa, Hermes, CM, Mutuel Assurance, SKBH, Natura Assurances, Easy Sana